

DÉPARTEMENT : HAUTE-CÔTE
 COMMUNE : ALERIA
 Lieu dit : STATION
 Section(s) : C
 Parcelle(s) n° : 158 - 161

PLAN PARCELLAIRE
 relatif au DMPC 1153 F du 28-01-2019

Propriété COMMUNE D'ALERIA



ECHELLE: 1:1000
 SYSTEME: NTF
 PROJECTION: LAMBERT 93
 KATADROMIQUE: NON

LES PRESENTS LIMITES RESULTENT DE L'ETAT
 DES MESURES DEFINITIVES QU'AYANT BONNAGE
 CONSTATÉ SUR LE TERRAIN.

N° d'inscription de l'exploitant: 00001 N° de SIRET: 5216466900075 Code APE: 7172A

TABEAU DE COORDONNEES :
 Projection cartésienne

Parcelle	X	Y
Parcelle A	599725.00	199232.28
Parcelle B	599788.90	199250.73
Parcelle C	599725.00	199250.73
Parcelle D	599788.90	199250.73
Parcelle E	599725.00	199232.28
Parcelle F	599788.90	199232.28



REMARQUES :

Le plan parcellaire est dressé en vertu de la loi n° 2000-1208 du 12 décembre 2000 relative à la simplification administrative, et plus particulièrement de son article 10, qui prévoit que les communes de moins de 5000 habitants peuvent bénéficier de la simplification administrative.

Le plan parcellaire est dressé en vertu de la loi n° 2000-1208 du 12 décembre 2000 relative à la simplification administrative, et plus particulièrement de son article 10, qui prévoit que les communes de moins de 5000 habitants peuvent bénéficier de la simplification administrative.

Le plan parcellaire est dressé en vertu de la loi n° 2000-1208 du 12 décembre 2000 relative à la simplification administrative, et plus particulièrement de son article 10, qui prévoit que les communes de moins de 5000 habitants peuvent bénéficier de la simplification administrative.